

République Française

Département de la Marne

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mardeuil

SEANCE DU 27 AVRIL 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
15	14	14 + 1 pouvoir

Date de convocation
17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Mardeuil, sous la présidence de **Denis DE CHILLOU DE CHURET**, Maire.

Présents : **BAUDOIN Jean-Marie, BERTHAUD Séverine, CLEMENT Joël, DE CHILLOU DE CHURET Denis, FOFANA Mohamed, GUICHON Anne, GUYARD Céline, JACQUES Jessica, LALLEMENT Martine, LEMOINE Patrice, LEVEQUE Aurore, OUY Marcel, PETIT Christophe, ROUCHAUSSE Jean-Michel.**

Absents : .

Représentés : **MARTINET Aurélie pouvoir donné à BAUDOIN Jean-Marie.**

Monsieur ROUCHAUSSE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Composition commission de contrôle des listes électorales
N° de délibération : 38_2026

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
14	1	15	0	0	0

Vu les lois 2016-1046, 2016-1047 et 2016-1048 du 1^{er} août 2016,

Vu la circulaire ministérielle du 12 juillet 2018 portant mise en œuvre de la réforme électorale,

Considérant que la commission de contrôle est instituée pour la durée du mandat communal,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal le 15 mars 2026,

Le Maire informe les membres présents de la nécessité de procéder au renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales suite à l'élection municipale de mars 2026. Il rappelle, également, les points suivants :

1. Missions de la commission

La commission de contrôle :

- Statue sur les recours administratifs préalables
- S'assure de la régularité de la liste électorale. A cette fin, elle a accès à la liste des électeurs inscrits dans la commune extraite du répertoire électoral unique et permanent. Elle peut, à la majorité de ses membres, au plus tard le 21^e jour avant chaque scrutin, réformer les décisions prises par le maire ou procéder à l'inscription ou à la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit. Lorsqu'elle radie un électeur, sa décision est soumise à une procédure contradictoire.

2. Composition de la commission

La composition de la commission dépend du nombre de listes élues lors du dernier renouvellement et de l'ordre du tableau. De plus, les conseillers doivent être volontaires. Dans les communes dans lesquelles **une seule liste** a obtenu des sièges au conseil municipal lors de son dernier renouvellement, la commission est composée (art. L 19) :

- d'un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission ou, à défaut, du plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.

- d'un délégué de l'administration désigné par le préfet ;

- d'un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire.

Sachant que la nomination revient de droit au directeur départemental des services fiscaux, le Maire propose de soumettre les noms de Mme Marie-Claude JIMENEZ et Marie-Claude LEGIVRON en tant que déléguées titulaires respectivement du tribunal et de l'administration et Messieurs Pierre MARTINET et Patrick HENRY comme délégués suppléants du tribunal et de l'administration.

Sur cet exposé et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Soumet la candidature de M. Christophe PETIT, conseiller municipal, au titre de la présidence de la commission de contrôle des listes électorales.

Soumet les candidatures des membres extérieurs suivants :

- Madame Marie-Claude LEGIVRON, déléguée titulaire de l'administration
- Madame Marie-Claude JIMENEZ, déléguée titulaire du Tribunal
- Monsieur Pierre MARTINET, délégué suppléant de l'administration
- Monsieur Patrick HENRY, délégué suppléant du Tribunal

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le secrétaire,
Jean-Michel Rouchaud



Denis DE CHILLOU DE CHURET

Denis DE CHILLOU DE CHURET
2026.04.28 17:55:29 +0200
Ref:10914353-16454963-1-D
Signature numérique
le Maire